

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

LONG-TERM DETENTION AND LIVING CONDITIONS OF INMATES AT THE BOUAKE PENITENTIARY

LEGRON BI YORO MARUIS

Doctorant en Criminologie de l'école doctorale Scall, Equipe d'accueil : COSAS

(Comportement, Sécurité, Anthropologie et Société),

E-mail : legronb@gmail.com

AHISSAN KOUASSI ALEXANDRE

Maître de conférences en psychologie criminelle en criminologie à l'Université FHB-Abidjan

E-mail : ahissanfr@hotmail.fr

RESUME

Cet article vise à analyser les effets de détention et les conditions de vie des détenus vivant de la maison pénale de Bouaké. Cette étude est réalisée à la maison pénale de Bouaké. La théorie de la privation carcérale a été évoquée pour justifier l'amélioration des conditions de détention et de vie des détenus. Du point de vue méthodologique, l'étude a eu recours à quatre techniques de collecte d'information à savoir : la recherche documentaire, l'observation, l'administration du questionnaire et l'entretien semi-directif. Quant à la méthode d'analyse des données, nous avons utilisé l'analyse quantitative et l'analyse qualitative. L'analyse quantitative a été utilisée pour connaître les données statistiques et l'analyse qualitative pour mieux comprendre le contenu des discours des enquêtés. L'investigation s'est déroulée exclusivement à la maison pénale de Bouaké, auprès d'un échantillon non probabiliste constitué de soixante (60) enquêtés. D'abord, cette étude indique l'infraction la plus commise par les détenus est le vol avec circonstances aggravantes (50%), avec un faible niveau d'instruction, et la majorité des peines d'emprisonnement oscille entre 11 et 20 ans. Les résultats montrent également les différents types de conditions de détention, les conditions de vie et quelques propositions de solutions.

Mots clés : Détention, longue durée, conditions de vie, détenus

ABSTRACT

This article aims to analyze the effects of detention and the living conditions of inmates at the Bouaké penitentiary. This study was conducted at the Bouaké penitentiary. The theory of prison deprivation was invoked to justify the improvement of detention and living conditions of inmates. From a methodological standpoint, the study employed four data collection technique : documentary research, observation, questionnaire administration, and semi-structured interviews. As for data analysis methods, both quantitative and qualitative analyses were used. Quantitative analysis was applied to identify statistical data, while qualitative analysis helped to better understand the content of the respondents'statements. The investigation was carried out exclusively at the Bouaké penitentiary, based on a non-probabilistic sample of sixty (70) respondents. First, the study indicates that the most common offense committed by inmates is aggravated theft (50%), with a low level of education, and the majority serving prison sentences ranging between 11 and 20 years. The results also highlight the different types of detention conditions, living conditions, some proposed solutions.

Keywords : Detention, long-term imprisonment, living conditions, inmates.

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

INTRODUCTION

La sociologie de la prison s'est installée depuis plusieurs décennies comme un champ de recherche à part entière en sciences humaines (Delcourt, 2020). Le même auteur relate que le nombre de personnes détenues dans le monde s'est considérablement accru au cours de ces dernières années. À cet effet, la planète compte plus de 11 millions de personnes incarcérées dont, plus trois millions se trouvent en détention provisoire. Les causes de cette croissance en milieu carcérale mondiale restent certes, complexes à expliquer mais, les conséquences sont clairement tangibles. La preuve en est qu'il y a des établissements surpeuplés, des conditions de détention inhumaines et détériorées.

C'est ainsi, les conditions de détention dans les prisons en Afrique représentent une menace pour la vie et la santé des personnes incarcérées. Et, les taux de mortalité et mobilité sont élevés, encore, les conditions sanitaires des prisons sont extrêmement dégradées Ahissan (2017). De plus, les conditions de détention dans des pays en développement sont loin d'être humaines et la santé des prisonniers est vulnérable (Kalonji, Okenge, Ilunga-Ilunga, Albert et Giet, 2019). Les mêmes auteurs prouvent que la mortalité récurrente des détenus dans les prisons des pays en voie de développement est due à la malnutrition. Ainsi, Irin (2007) montre que l'alimentation pauvre et insuffisante accroît les risques de contracter une maladie et accélère sa progression. Le même auteur déclare que dans la prison centrale de Buna, en République Démocratique du Congo, environ 10% des détenus présentaient des symptômes de malnutrition accompagnés de problèmes de digestion et de diarrhée. En effet, en décembre 2006, trois détenus sont décédés suite d'une malnutrition aigüe. Pour Muhammand (2024), les repas offerts aux détenus comportent un déficit important par rapport à la recommandation quotidienne (64,9% de déficit calorique pour une assiette unique). C'est ainsi, il demande à l'administration pénitentiaire d'élaborer une stratégie pour un statut nutritionnel adéquat des détenus. En d'autres mots, il recommande de diversifier les menus et d'augmenter les portions ainsi que la qualité.

Selon Ahissan (2017), la majorité des détenus dans les prisons sont des hommes notamment en Afrique. C'est pour cela, le milieu carcéral est particulièrement propice à la violence et aux rapports homosexuels. Pour Kate (2025) la violence n'est pas « inévitable », mais, elle dépend de la culture institutionnelle, de la politique pénale, de la structure environnementale et des formes de reconnaissance au sein de la prison. En plus, le même auteur montre que la violence en milieu carcérale est favorisée par l'institution elle-même. Par ailleurs, la prison doit être vue comme une écologie de facteurs multiples qui interagissent, et que la violence ne peut se comprendre ni se réduire seulement à des caractéristiques individuelles (Armon, 2023). La violence en prison a des caractéristiques particulières par rapport à la violence dans la communauté (Louise et Andrew, 2023).

Par ailleurs, pour Laurencin (2015), la population détenue est caractérisée par une surreprésentation des catégories sociales en grande précarité, sans travail, sans abris ou au logement précaire, sans soutien de l'entourage compte tenu de la dissolution ou de l'absence de lieux familiaux, au niveau éducatif peu élevé, avec un faible recours au système sanitaire avant l'incarcération bien que présentant de nombreuses difficultés en matière d'addiction ou de santé mentale. Il montre que la précarité socioéconomique caractérise l'immense majorité des personnes détenues. Et, cette précarité présente les causes qui occasionnent la dégradation de la personnalité et le stress des détenus en milieu carcéral. Cela dit, il y a un dysfonctionnement dans l'application des textes juridiques régissant le milieu carcéral. Cela peut favoriser la violence en milieu carcéral du fait de l'impunité dont semblent jouir certains et autres gardes

pénitentiaires, du manque de moyens et de la méconnaissance des textes juridiques (Goba et Zady, 2017). Les mêmes auteurs montrent également que la corruption en milieu carcéral génère la violence, les trafics illicites et l'inapplication des textes et de la loi. Puis, ces indicateurs sont un frein au droit des détenus. C'est ainsi, lorsqu'un État prive une personne de sa liberté, il lui appartient de veiller au respect des droits fondamentaux de cette personne. C'est pour cela les droits humains des détenus doivent être protégés à tout moment et les détenus devraient conserver tous ceux de leurs droits qui ne sont pas supprimés du fait de leur détention (Pri, 1996).

Angaman (2019) montre que le taux de surpopulation carcérale ivoirienne est de 266%. Le même auteur révèle que les prisons ne sont pas aux normes, elles sont vétustes, surpeuplées et mettent très peu l'accent sur la resocialisation des détenus. Ce qui crée des effets négatifs tels que le surpeuplement, conditions dégradées, c'est le fait que le système pénitentiaire ne suit pas le rythme de l'augmentation des entrées (Natasha, 2025). En plus, la surpopulation mène à des violations des droits fondamentaux, à des violences collectives, et favorise la récidive (Simona, Giulia et Marco, 2024).

Concernant les conditions de vie des détenus, Santorso (2015) relate que lorsque le détenus rentre en prison, il y a une rupture avec le milieu de vie habituel. Le prisonnier perd son autonomie, devient passif, subit l'oppression contraignante ainsi que les violences des autres détenus. Tous ces facteurs cumulés peuvent rendre le détenus très fragile sur le plan psychologique. Ainsi, Franck (2008) confirme que la prison est en soi un milieu qui nuit à la santé, physique et/ou mentale le simple fait d'être privé de liberté, séparé de ses proches. De plus, les conditions d'incarcération peuvent majorer le risque suicidaire. Elles limitent également les possibilités de mouvements de personnes détenues et leur accès aux activités (Fovet, 2018).

Pour les activités de formation menées en milieu carcéral, la formation et le travail en prison sont désormais reconnus comme des droits des détenus, visant à réduire les effets néfastes de la détention et à favoriser la réinsertion, mais, malgré ce cadre légal, la mise en œuvre des activités de formation en milieu carcéral, fait face à de nombreux obstacles (Duygu, 2018). L'État a offert aux détenus volontaires des opportunités d'apprentissages utiles pendant leur incarcération. Cette méthode est plus efficace pour favoriser leur réinsertion après l'incarcération pour lutter contre le taux de récidive qui est en constante augmentation (Ginoyer, 2025, al.).

En effet, cette étude dégage les conditions de vie des détenus à la Maison Pénale de Bouaké. C'est ainsi, la présente étude a évoqué la théorie de la privation carcérale. Cette théorie montre que l'environnement carcéral impose des privations telles que l'autonomie, les liens sociaux, la diversité d'activités et l'intimité. Ces privations affectent les détenus et influencent leurs comportements, leur bien-être et leurs stratégies d'adaptation. Aussi cette étude a-t-elle pour objectif de présenter les conditions de vie des détenus et faire des propositions pour l'amélioration du système pénitentiaire. L'hypothèse annonce que la durée prolongée d'incarcération accentue la dégradation des conditions de vie des détenus.

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

I-MÉTHODOLOGIE

1-Site de l'enquête

Cette étude s'est déroulée à la maison pénale de Bouaké. Elle accueille exclusivement les détenus masculins, en provenance de toute la Côte d'Ivoire, condamnés à de lourdes peines (cinq à vingt ans de prison).

2-Population et échantillon d'enquête

La population de cette étude est constituée de la population cible et de la population secondaire. Cette population cible est uniquement les détenus. Et, celle de la population secondaire, nous avons des agents d'encadrement, le personnel administratif pénitentiaire, le personnel médical, les assistants sociaux, les parents et les religieux. L'échantillon d'enquête estimée à 60 personnes reparties de manière suivante : quarante (40) détenus, trois (03) agents de l'administration pénitentiaire, cinq (05) agents d'encadrement, un (01) agents du corps médical, deux (02) assistants sociaux, sept (07) parents et deux (02) religieux. Il a été constitué autour des personnes disponibles et volontaires.

3-Techniques, outils de collecte et méthodes d'analyse des données

3-1-Techniques

Le recueil des données auprès de la population d'enquête s'est fait aux moyens des techniques suivantes : la recherche documentaire, l'observation, l'administration du questionnaire et l'entretien semi-directif. La recherche documentaire a mis exergue des informations sur les conditions de vie des détenus à partir des rapports et des revues. Dans cette étude, la recherche documentaire a été essentielle surtout pour servir la conception de base d'analyse des données théoriques de l'étude. L'observation a porté sur l'ensemble des faits et gestes permettant de comprendre les modes opératoires des conditions de vie, des comportements, attitudes des détenus et des Agents d'encadrement. Ainsi, l'on a observé des formes d'habitudes entre les prisonniers. Pour l'administration du questionnaire, les prisonniers nous ont donné des informations sur leur activité au quotidien. Elle a porté non seulement sur la connaissance mais aussi sur les techniques développées pour leur survie et leur comportement envers eux-mêmes. Les questions portaient sur le tissu de vie des détenus, de leurs conditions de vie.

L'option des entretiens semi-directs est faite afin de permettre aux sujets interrogés de s'exprimer librement (Campenhoudt & Quivy, 2009). Ces entretiens semi directifs ont été effectués auprès des Agents d'encadrement, des Assistants sociaux, des parents des détenus, le personnel administratif et les guides religieux pour approfondir des échanges sur les conditions de vie des détenus en milieu carcéral. Ainsi, l'entretien avec le personnel administratif pénitentiaire s'est déroulé dans leur bureau respectif. L'entretien avec les parents des détenus et les guides religieux s'est effectué au poste de la fouille. Et pour les Agents d'encadrement et Assistants sociaux, l'entretien s'est effectué dans lieu de service. L'essentiel des entretiens a porté sur des informations relatives aux conditions de vie. À l'aide de ce type d'entretien, des informations utiles ont été recueillies pour approfondir la compréhension les conditions de vie des détenus.

3-2-Outils de collecte

Cette partie traite la grille d’observation, le questionnaire et le guide d’entretien. Dans cette étude, la grille d’observation s’articule autour de ce qui caractérise les conditions de vie des détenus en milieu carcéral.

Pour cette étude, le questionnaire s’est adressé uniquement aux détenus. Des questions ont été formulées de manière écrite sur des feuilles de papier. De façon générale, les questions formulées se regroupent en questions à réponses fermées, des questions à choix multiple et des questions ouvertes pour que les enquêtés s’expriment librement. Les questions fermées sont celles dont le répondant ne peut cocher qu’une réponse unique. Avec les questions à choix multiple, l’enquêté fait face à un éventail de réponses qui lui permet de choisir parmi celles qui lui sont proposées.

Les différents guides d’entretiens sont disposés de la façon suivante. Ainsi, le guide d’entretien adressé aux Agents d’encadrement, le guide d’entretien adressé aux travailleurs sociaux, le guide d’entretien adressé au personnel Administratif, le guide d’entretien adressé aux parents des détenus.

3-3-Méthodes d’analyse des données

Deux types d’analyses s’avèrent nécessaire à savoir l’analyse qualitative et l’analyse quantitative. D’une part, l’analyse qualitative répond au traitement des données issues des observations et des interviews et d’autre part, l’analyse quantitative traite les données issues du questionnaire. L’analyse qualitative a permis de saisir les conditions de vie des détenus et de cerner leurs logiques pour expliquer leurs techniques déployées pour s’adapter à cette longue peine. Cette analyse a permis également, d’analyser les données relatives aux avis, opinions, discours et idées exprimées par les personnes interviewées à partir des verbatim des enquêtés.

Pour l’analyse quantitative, quant à elle a permis de faire le traitement statistique des données recueillies à l’aide du logiciel le Sphinx dans sa version 5.1.0.7. L’analyse quantitative a permis de dégager un profil de l’ensemble des détenus à partir des variables telles que l’âge, la nature de la peine et le niveau d’instruction. Ainsi, comme procédé de traitement des données, nous avons regroupés ces données dans des tableaux. Puis, nous avons réalisé un traitement statistique descriptif. Ce qui nous conduit à produire des statistiques descriptives.

II-RESULTATS

Pour la compréhension de la détention de longue durée et les conditions de vie des détenus en milieu carcérale, précisément la Maison Pénale de Bouaké, il est important de connaître d’abord le profil des détenus (1), ensuite d’analyser les conditions de détention (2) et enfin traiter les conditions de vie des détenus (3).

1-Profil des détenus enquêtés

Le profil sociodémographique des détenus décrit dans cette étude est perçu à travers des variables comme leurs niveaux d’instructions, leurs infractions et leurs peines. Ces variables sont privilégiées pour montrer la vulnérabilité des détenus en milieu carcéral.

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

1-1-Niveau d'instruction des détenus

Tableau n°1 : Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Nb. cit.	Fréq.
Pas scolarisés	21	52,5%
Franco-arabe	02	05%
Niveau primaire	10	25%
Niveau secondaire	07	17,5%
TOTAL OBS.	40	100%

Source : Données enquête de terrain 2024

Le tableau n°1 montre le niveau d'instruction des détenus. À travers les informations de ce tableau, l'on constate la présence des individus non scolarisés, Franco-arabe, de niveau primaire et niveau secondaire.

Ce tableau indique que 57,5% des détenus interrogés (non scolarisés et Franco-arabe) contre 42,5% qui ont été scolarisés (niveau primaire et secondaire). Cette répartition est faite en se basant aux normes de l'éducation. Ceci pour dire la maison pénale regorge plus de détenus non scolarisés que ceux scolarisés.

Il importe de rappeler que parmi les détenus non scolarisés, figurent deux catégories à préciser : ceux ayant fait l'école coranique et ceux ayant jamais été à l'école. En plus, les individus ayant été au cycle primaire sont au nombre de dix (10) sur quarante (40) avec un pourcentage de 25% de l'effectif des détenus interrogés. Ceux du niveau secondaire représentent un taux de 17,5%.

1-2- Nature de l'infraction

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon l'infraction

Nature de l'infraction	Enquêtés	Pourcentage
Viols	01	02,5%
Trafics de drogue	02	05%
Vols en réunion avec les circonstances aggravantes	20	50%
Coups et blessures ayant entraîné le meurtre	05	12,5%
Braquage	03	7,5%
Vols en réunion avec les circonstances simples	09	22,5%
Total	40	100%

Source : Données enquête de terrain 2024

Les données recueillies lors de notre enquête montrent que l'infraction est un élément crucial dans l'explication du phénomène de la criminalité. Nous constatons que l'infraction la plus répandue est « Vols en réunion avec les circonstances aggravantes » avec un taux de 50% de l'échantillon. C'est le plus élevé. En plus, les données récoltées révèlent que « Vols en réunion avec les circonstances simples » ont une proportion de 22,5%. Ainsi, les données montrent l'importance de l'infraction « Coups et blessures ayant entraîné le meurtre », avec un taux 12,5%. En outre, vient le type d'infraction « Braquage » qui a un pourcentage de 7,5%. Encore,

le tableau révèle les informations sur les « Viols », 01 détenu sur 40, soit 02,5%. Enfin, le « Trafic de drogue » a un taux 05%.

En définitive, il faut retenir que la majorité des personnes incarcérées à la maison pénale ont commis comme infraction « vol » en général, avec un taux de 72,5%. Les vols sont plus commis par les délinquants pour des besoins financiers immédiats, la précarité, la pauvreté et le manque d'accès à l'emploi. Par manque de travail stable, certaines personnes voient le vol comme une alternative. L'on peut ajouter l'influence du groupe. C'est-à-dire la pression des pairs dans certains milieux délinquants ou quartiers défavorisés favorise ce type d'acte qui est le « vol ».

1-3-Durée de peines des détenus

Tableau n°3 : Répartition des enquêtés selon la durée de la peine

Durée de peine	Nb. cit.	Fréq.
De 05 ans à 10 ans	08	20%
De 11 ans à 20 ans	30	75%
Perpétuité	02	05%
TOTAL OBS.	40	100%

Source : Données enquête de terrain 2024

Ce tableau indique la variation des peines des détenus. L'on observe des peines de 05 ans à 10 ans, de 11 ans à 20 ans et la peine à perpétuité (prison à vie). À travers les informations de ce tableau, il en ressort que les détenus condamnés de 11 ans à 20 ans sont nombreux. Ils sont au total 30 détenus sur 40 de l'effectif, soit un taux de 75%. Il est nécessaire de rappeler que les détenus de 05 ans à 10 ans d'emprisonnement ont un taux de 20%. Ils ne sont pas trop nombreux à la Maison Pénale de Bouaké. En outre, certains détenus ont une peine d'emprisonnement « Perpétuité » qui sont au nombre de 02 sur 40 et avec un taux 05%. Ils ne sont pas nombreux.

2-Conditions de détention

Il existe six types de conditions de détention que les personnes détenues à la maison pénale de Bouaké subissent. Il s'agit de l'alimentation, la cellule, la prise en charge médicale, les contacts extérieurs, les activités de formation et le traitement des dossiers.

2-1-Alimentation

En prison, l'alimentation reflète les rapports de pouvoir, les conditions de vie, et le besoin de dignité et d'humanité des détenus. Elle est à la fois un outil de contrôle, un moyen de survie et un espace résistance. Elle est aussi un outil de pouvoir entre l'administration pénitentiaire et les prisonniers. Vue cela, l'État fournit des efforts pour nourrir ses condamnés.

Il est fort probable de noter que les détenus se nourrissent bien à la maison pénale de Bouaké. En effet, la majorité des détenus confirment qu'ils mangent deux fois par jour (matin et midi).

Lors de notre enquête, la majorité des détenus vivant à la maison pénale de Bouaké estime que la nourriture qu'ils consomment est en quantité suffisante et en bonne qualité. Ainsi, un

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

prisonnier affirme que « *La nourriture qu'on nous sert ici est en quantité suffisante car souvent, quand nous mangeons, il y a le reste de la nourriture* ». Encore, un condamné déclare que « *L'Etat fait des efforts pour que notre nourriture pénale soit bonne qualité pour éviter certaines maladies* ».

Cela veut dire qu'en matière de la quantité et de la qualité de nourriture pénale, les détenus de la maison pénale de Bouaké n'ont pas de problème à ce niveau.

En conclusion, au niveau de la nourriture, soit en quantité ou en qualité, la majorité des détenus vivant de la maison pénale de Bouaké ne se plaignent pas de la nourriture consommée. Ils se nourrissent comme ils vivaient en famille. C'est pour dire ils sont traités comme des êtres humains. Seulement, ils sont privés de leur liberté.

2-2-Cellules

Contenance des détenus dans les cellules

La cellule représente un lieu de vie, de punition, d'intimité et de survie psychologique pour le détenu. De plus, elle concentre toutes les contradictions de la vie carcérale à savoir : la punition, l'isolement, la survie et l'adaptation.

Presque tous les prisonniers de la maison pénale de Bouaké se plaignent de leurs dortoirs, en disant qu'ils sont nombreux dans leur cellule. Pour cela, l'on peut dire que la contenance des prisonniers dans les cellules est l'une des conditions de détention très capitale à souligner. Car, tous les détenus enquêtés vivant de la maison pénale de Bouaké ont déclaré qu'ils sont trop nombreux dans leur cellule respective. Aussi, les cellules sont restreintes pour le nombre des détenus. Ainsi, un détenu déclare que « *Nous sommes au nombre de quatre-vingt-neuf (89) dans notre cellule. Au plus grand tard, à partir de 16 heures, nous rentrons dans notre cellule, alors il fait très chaud. Ce n'est pas facile* ». Ceci pour dire que les détenus vivant de la maison pénale de Bouaké ont un sérieux problème au niveau des cellules.

2-3-Prise en charge médicale

La prise en charge médicale des détenus de longues peines est un devoir de santé publique, une obligation éthique et un outil de maintien de l'humanité au sein d'un univers carcéral. Elle permet de soigner et de protéger le détenu. C'est ainsi, il faut offrir des soins adaptés au prisonnier quelques soient ses fautes car il est un être humain. Mais, une absence ou une insuffisance de soins constituerait une violation des droits humains et une forme de maltraitance institutionnelle.

Il faut retenir que la prise en charge médicale des détenus de la maison pénale de Bouake n'est pas totale pour diverses raisons que l'on peut citer entre autres, soit l'hôpital de ladite prison n'est pas véritablement équipée par les matériaux médicaux et les médicaments, soit encore, s'il y a un cas de maladie grave, le médecin demande au malade qui te prend en charge. Alors, un prisonnier est une personne vulnérable. C'est ainsi, un détenu affirme que « *Ici, si tu es malade, et que tu vas à l'infirmérie, le médecin te donne le comprimé paracétamol, mais c'est un cas grave, le médecin te donne qui te prend en charge* ».

2-4-Contacts extérieurs

Tableau n°4 : Visite des parents

Visite des parents	Nombre de détenus	Pourcentage
Pas du tout de visite	15	37,50%
Fréquemment	05	12,5%
Rarement	20	50%
Total	40	100%

Source : Données enquête de terrain (Legron, 2024)

L’analyse du tableau des visites des parents aux détenus montre que certains parents visitent fréquemment leurs parents détenus, d’autres viennent rarement les visiter. Il y a aussi des parents qui ne viennent pas du tout rendre visite à leur parent prisonnier.

Soit 50% des détenus affirment que leurs parents viennent les rendre visite rarement en prison. Par contre, 37,5% estiment qu’ils ne reçoivent pas du tout de visites de la part leurs parents. Mieux 12,5% des personnes incarcérées dévoilent que les parents viennent leur rendre visite fréquemment.

Dans l’ensemble, il faut retenir que 87,50% prisonniers vivant à la maison pénale de Bouaké ne reçoivent pas suffisamment de visite de leurs parents contre 12,50%. C’est ainsi, un détenu étaie que « *Beaucoup d’entre nous, les parents ne viennent pas les rendent visite à cause de la distance. Moi comme ça, je viens de Dabou, mes parents vivent à Dabou, mon grand frère vient me rend visite ici une à deux fois par ans* ».

Il est fort probable de souligner que le contact extérieur est un élément important qui se trouve au niveau des conditions de détention. Lorsque les parents ne viennent pas rendre visite à leur parent détenu, il se voit oublier par ses parents. Psychologiquement, cela peut jouer sur lui.

3-1-5-Activités

Tableau n°5 : Participation aux activités de formation

-Est-ce que vous participez aux activités de formation ?

Métiers	Enquêtés	Pourcentage
Oui	13	32,50%
Non	27	67,50%
Total	40	100%

Source : Données enquête de terrain, 2024

Selon les données du tableau, nous constatons que 67,50% de l’effectif, déclarent qu’ils ne participent pas aux activités de formation. Par contre 32,50% d’échantillon des détenus interrogés déclarent qu’ils participent aux activités de formation. En réalité, ceux qui bénéficient aux métiers de formation sont les prisonniers qui ont purgé la moitié de leur peine. Après la moitié de la peine, le détenu peut demander d’être en corvée. Encore, il est à noter qu’il n’y a pas assez de métiers de formation. A la maison pénale de Bouaké, il existe deux

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

métiers de formation qui sont la couture et la savonnerie. Mais, la savonnerie n'est pas fonctionnelle. L'on peut résumer qu'il existe un seul métier de formation.

-Participation aux activités sportives

La participation aux activités sportives est l'une des conditions de détention des détenus. Presque la majorité des prisonniers de la maison pénale de Bouaké s'intéressent à l'activité sportive. Cette activité contribue à améliorer la santé mental et physique des prisonniers, réduisant l'ennui et le stress. En outre, elle permet aussi d'oublier les pensées négatives des détenus qui y pratiquent.

3-Conditions de vie des détenus à la maison pénale de Bouaké

Les conditions de détention favorisent les conditions de vie des détenus. En cela, les conditions de vie des personnes détenues ont un effet considérable à comprendre en compte. Ainsi, lors de nos investigations, nous avons observé que les conditions de vie des prisonniers sont très difficiles.

La promiscuité à la maison pénale de Bouaké est réalité indéniable. Elle est surpeuplée. C'est ainsi que les détenus se retrouvent en cellule en surnombre. Tous les détenus déclarent publiquement qu'ils sont en nombre pléthorique dans les cellules. Pour justifier, le détenu S.P témoigne que «*je suis dans la cellule A7, nous sommes au nombre de quatre-vingt-sept (87). On est trop beaucoup. On n'arrive pas à bien dormir. Et puis encore, il fait très chaud dans les cellules, pas de ventilateur* ». Dans la même idée, un détenu déclare que «*nous sommes quatre-vingt-un (81) dans notre cellule. Vieux père, je ne mens pas, il fait très chaud. On nous fait rentrer dans les cellules à 15 h 30, et on sort à 08 h du matin* ».

En résumé, les cellules sont restreintes par rapport au nombre de prisonniers qu'elles contiennent. Ils ne sont pas traités comme des humains ordinaires. Donc, ils vivent comme des rats dans un trou, tête à tête. L'on peut dire les personnes détenues vivent une vie déséquilibrée à la maison pénale de Bouaké. Les détenus n'arrivent pas à bien dormir en cellule. Cela peut occasionner un malaise. Ce qui explique une condition de vie défavorable des incarcérés.

Concernant la prise en charge médicale, elle est une condition de vie des détenus. Cette prise en charge n'est pas totale. Tous les détenus se plaignent de leur traitement médical. La preuve en est que le détenu CP déclare que : «*quand tu viens aujourd'hui à l'hôpital, demain, si tu reviens, le médecin te refuse. Souvent, quand il te voit, pour se libérer de toi, il te dit, il n'y a pas de médicament* ». Dans la même idée, l'enquête BE témoigne que «*si la maladie est grave, le médecin te fait une ordonnance et tu viens voir le service assistant social pour appeler tes parents pour l'achat des médicaments* ». Un Agent d'encadrement vient soutenir les propos des deux détenus, en témoignant que «*hier, un détenu est décédé d'une courte maladie, à cause de manque de médicaments* ».

En conclusion, la prise en charge médicale des détenus issus de la maison pénale de Bouaké n'est pas effective. Cela sous-entend que le dispensaire pénal n'est pas équipé de médicaments. Et cela conduit les détenus à la dérive. Ils ont une condition de vie déplorable au niveau de la prise en charge médicale. En outre, ces conditions de vie difficiles viennent souvent aggraver l'état de santé, tant physique que mentale, beaucoup sont en dépression et éprouvent du mal à se reconstruire. En plus, en cas de maladie grave, c'est la famille qui prend en charge les soins du patient détenu.

En ce qui concerne les contacts de l'extérieur, la visite des parents est l'une des conditions de vie des détenus très capitale. Presque 87,50% des détenus interrogés témoignent qu'ils ne reçoivent presque pas de visite de leurs parents à cause de la distance. À cela, le détenu TT affirme que « *à cause de la distance, depuis que je suis à la maison pénale de Bouaké aucun de mes parents n'est venu derrière moi. Je me débrouille ici, avec mes camarades. Si leurs parents envoient leur nourriture, souvent, on prépare et on mange ensemble* ». Un détenu déclare que « *moi mon parent, c'est dieu, c'est lui qui me surveille* ». Pour les soutenir, un agent de l'administration pénitentiaire témoigne que « *nombreux sont les détenus ici qui sont abandonnés par leur famille* ».

En résumé, les prisonniers sont des personnes oubliées et non considérées par la société. La société pense qu'ils sont des personnes inutiles. Elles ne doivent plus ajouter quelque chose de bon à la société. En prison, les conditions de vie sont difficiles. Malgré l'autorisation des visites de leurs proches, les détenus vivent une rupture avec leur famille, les liens en termes de durée deviennent compliqués.

À la maison pénale de Bouaké, près de 67,50% de prisonniers ne participent pas aux activités de formation. Ce n'est pas tous les détenus qui ont accès aux activités. C'est plutôt ceux qui ont fait la moitié de leur peine. En réalité, il n'y a pas assez de métier d'apprentissage à la maison pénale de Bouaké. Nombreux sont les détenus qui tournent en rond sans activités.

Le non suivi des dossiers des prisonniers issus de la maison pénale du Bouaké est un problème crucial. Tous les détenus se lamentent de leurs dossiers. Ce problème stresse les détenus de longue peine. De plus, ils ne sont pas à l'aise ; ils sont déséquilibrés dans l'esprit et ce problème les détériore. C'est ce qui entraîne souvent la mort chez certains détenus. Car ils n'ont plus d'espoir. Un détenu déclare que « *je ne sais même pas où se trouve mes dossiers. Et encore, quand il y a la grâce présidentielle, ça ne touche pas les grandes peines. Actuellement, je suis découragé de la justice ivoirienne* ». Ainsi, dans le même sens, un prisonnier affirme que « *au niveau des dossiers, c'est trop lent. Je ne sais même pas où se trouve mon dossier. Alors quand l'on dure trop en prison, il devient rebelle* ».

En substance, il faut retenir que la justice néglige les dossiers des prisonniers de longue peine. Les détenus éprouvent également un sentiment arbitraire, d'infériorité et de désespoir.

III-DISCUSSION ET CONCLUSION

Les résultats de l'étude traitent les conditions de vie des détenus en détention de longue durée de la Maison Pénale de Bouaké. Il y est fait mention de la présentation des profils des détenus, les conditions de détention et les conditions de vie des détenus vivant de la Maison Pénale de Bouaké. La présentation des profils des détenus explique la personnalité des prisonniers pour montrer leur véritable nature. Les conditions de détention et les conditions de vie renvoient à la prise en charge des détenus.

L'étude sur la détention de longue durée et les conditions de vie des détenus montre que les détenus vivent une vie défavorable en milieu carcéral. L'objectif de cette étude vise à analyser les conditions de vie des détenus purgeant de longues peines et proposer des pistes d'amélioration du système pénitentiaire. Pour cela, la théorie de la privation carcérale de Gresham (1958) a été sollicitée. Cette théorie a permis de montrer que l'environnement carcéral impose des privations telles que l'autonomie, les liens sociaux, la diversité d'activités et l'intimité. Ces éléments cités affectent les détenus et influencent leurs comportements.

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

En effet, les détenus interrogés prouvent qu'ils sont nombreux dans les cellules. De plus, elles sont restreintes par rapport au nombre des détenus qui y habitent. Encore, ils rentrent dans la cellule à 15h 30 mn et sortent à 08h du matin. Dans ce sens, les résultats de cette étude se rapprochent de ceux de Delcourt (2020) qui déclare que la planète compte plus de 11 millions de personnes incarcérées. Pour lui, les prisons sont surpeuplées, et ce qui entraîne le peuplement des détenus dans les cellules. Ainsi, Goba et Zady (2017), mentionnent qu'il y a un dysfonctionnement dans l'application des textes juridiques. Effectivement, l'on constate dans la présente étude que les dossiers des détenus vivant à la maison pénale de Bouaké ne sont pas suivis, et cela pose un véritable problème aux prisonniers. Il faut retenir que la justice ne fait pas véritablement son travail. C'est ce qui entraîne la surpopulation et une vie défavorable des détenus en milieu carcéral. Ainsi, Ahissan (2010) ajoute que les conditions de détention dans les prisons africaines représentent une menace pour la vie et la santé des personnes incarcérées. Tous ces éléments tels que la malnutrition, la surpopulation des cellules, le problème de santé ont été relevé dans notre étude.

Pour les détenus interrogés, ils soulignent que la nourriture qu'ils consomment est en quantité suffisante et de bonne qualité. Au regard de ces paroles tenues pendant l'enquête, il ne va pas en conformité avec les résultats de Irin (2007). Pour lui, la nourriture pénale est pauvre et insuffisante et ce qui entraîne la croissance des risques de contracter une maladie. Franck (2008), montre que la prison est en soi un milieu qui nuit la santé des prisonniers. Ces conclusions ne sont pas en conformité avec les résultats de cette présente étude. Car, la présente étude montre que sur le plan de la nourriture, les détenus n'ont pas de problème à cela. En effet, l'État s'investit dans leur nourriture, les parents, certains donateurs et les guides religieux leurs envoient de la nourriture. Ils sont en détention de longue durée.

Dans la plupart des prisons ivoiriennes, il y a un déficit de métiers de formation pour les personnes détenues en vue de leur réinsertion sociale. La majorité des détenus n'ont pas accès aux activités de formation. On constate que ceux qui ont accès à la formation, sont les prisonniers qui ont fait la moitié de leur peine. Alors que l'État a offert aux détenus volontaires des opportunités d'apprentissages utiles pendant leur incarcération pour lutter contre le taux de récidive qui est en constante augmentation (Ginoyer, 2025, al.).

3-3-Propositions des pistes de solutions

Il faudrait que la justice ivoirienne prenne la peine de suivre les dossiers des détenus de longue peine d'emprisonnement. De plus, l'État doit prendre des mesures idoines pour équiper les dispensaires pénaux enfin de s'occuper des détenus malades qu'il a envoyés en prison, et il l'État essaie d'améliorer la qualité de nourriture que consomment les prisonniers car la plupart des maladies qu'attrapent les détenus proviennent de la nourriture. En plus, il faut faudrait que l'État donne la chance à tous les détenus de longue peine d'apprendre un métier. Il doit aussi multiplier le nombre de métiers d'apprentissage au sein de la prison. Cela va aider les prisonniers dans la préparation de la libération et de la réinsertion au sein de la société.

Ensuite, il faudrait que l'État réduise la surpopulation carcérale pour avoir d'espace de vie dignes. C'est-à-dire les détenus doivent avoir les cellules moins exiguës, accès à la lumière naturelle, entretien et hygiène améliorés. Encore, l'État doit prendre des dispositions pour éviter la surcharge des détenus dans les dortoirs. Il faudrait que l'État mette l'accent sur les programmes de semi-liberté ou de travail extérieur.

En conclusion, l'analyse de la détention de longue durée à la Maison Pénale de Bouaké révèle que les conditions de vie des détenus demeurent précaires et peu propices à la réinsertion sociale. La surpopulation, le manque d'infrastructures adéquates et l'insuffisance des ressources humaines et matérielles compromettent les objectifs de rééducation et de dignité humaine que devrait poursuivre toute institution pénitentiaire. Cette réalité invite les autorités à repenser en profondeur la politique carcérale ivoirienne, à renforcer le respect des droits fondamentaux des détenus et à promouvoir une approche plus humaine et réhabilitative de la détention. Une telle évolution serait gage d'une justice non seulement punitive, mais véritablement réparatrice et sociale. En plus, Il sera intéressant de dire que derrière les murs, chaque prisonnier demeure un citoyen, porteur de dignité et d'espoir. Donc, améliorer leurs conditions de vie, est non seulement un devoir moral, mais un investissement dans la cohésion sociale et la justice durable.

BIBLIOGRAPHIE

AHISSAN K A (2010). Le vécu de la stigmatisation par les femmes infectées par le VIH/Sida à Abidjan. Thèse de doctorat (non publiée). UFR Criminologie, Université de Cocody Abidjan.

AHISSAN K A (2017). La prise en charge des détenus infectés par le VIH/Sida à la maison d'arrêt et correction d'Abidjan (MACA) Disponible sur <http://dx.dj.org/10.19044/esj.2017.v13n27p342> consulté le 14 juin 2024.

ANGAMAN P (2019). Côte d'Ivoire : 266% de surpopulation dans les prisons, selon une ONG. Disponible sur French.xinhuanet.com, Publié le 2019 / 05 / 24 à 15 :33. Consulté le 23 juin 2023.

ARMON J (2023). *Prevention Prison Violence : an Ecological Perspective*. Tamatea (éd.).

CAMPENHOUDT L & QUIVY R (2009). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dumond.

CORNU G (2010). Vocabulaire juridique. Paris : Puf, 5^{ème} tirage.

DELCOURT L. (2020). Prison, rue, foyer : une trajectoire à la croisée du pénal et de l'aide social. Dans Sciences & Actions Sociales 2020/1 (N°13), Pages 82 à 107. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-sciences-et-actions-sociales-2020-1-page-hmtm> consulté le 28 avril 2024.

DUYGU. C. (2018). La formation de base pour les détenus : quelle pertinence et quels freins ?

DÉTENTION DE LONGUE DURÉE ET CONDITIONS DE VIE DES DÉTENUS VIVANT À LA MAISON PÉNALE DE BOUAKÉ

GINOYER. A, PIPARD-THAVEZ. D et ROCHEZ. J (2025). *Favoriser la réinsertion des détenus par les apprentissages en milieu carcéral.* Éditions L'Harmattan, collection « Éducateurs et préventions ». P 264. ISBN : 978-2-336-56133-2.

GOBA B Z et ZADY C (2017). *Droit de détenus et violences en milieu carcéral en Côte d'Ivoire : cas de la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA).* International Journal of Current Research, Vol. 9, PP. 61697-61705.

KALONJI M G, OKENGE N L, ILUNGA F, GIET D (2019). Facteurs associés à la survie en milieu pénitentiaire : étude en République démocratique du Congo. Dans Santé Publique 2019/5 (vol.31), PP. 715-722.

KATE G (2025). *Prison Violence : The Search for Recognition and Respect*, Palgrave Studies in Prisons and Penology, Palgrave Macmillan/Cham. Disponible sur <https://doi.org/10.1007/978-3-031-91365-5> consulté le 27 octobre 2025.

LAURENCIN G (2015). *Condition carcérale et souffrance psychique.* Bullin national santé mentale et précarité Rhizome n 56 Prison, santé mentale et soin, Lyon, 2015.

LOUISE R & ANDREW F (2023). « Management of Violence in Prisons », dans M. Khwaja & P. Tyrer (éd.), *The Prevention and Management of Violence*, Cambridge University Press, 2023. PP 187-200. Disponible sur DOI : <https://doi.org/10.1017/9781911923274.016>. Consulté le 28 avril 2024.

MUHAMMAND B. A (2024). *Calorie and nutrient gap analysis of jail menu and nutritional status of the prisoners of District Jail, Faisalabad, Pakistan.*

NATASHA A (2025). *Overcrowding of short-term offenders and remand detainees in South Africa : evidence from Pietermaritzburg, KwaZulu-Natal.* Disponible sur, <https://doi.org/10.51415/10321/6089> consulté le 27 Octobre 2025.

SANTORSO S (2015). La perception de la peine d'emprisonnement entre privation et solidarité. Une analyse des conditions matérielles de vie des détenus. Dans déviance et société 2015/2 (vol.39), pp.171-188

SIMONA C, GIULIA C et MARCO R (2024). *Prison overcrowding, recidivism and suicides : the state of art of Italian and Latin American penitentiaries*

LEGRON BI YORO MARUIS – AHISSAN KOUASSI ALEXANDRE

ZADY C (2014). Relations détenus et surveillance de prison en côte d'Ivoire. Revue internationale de Criminologie et de police technique et scientifique. Volume LXVII ; 4/14 ISSN 1424-4683.